

**République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2020**

Conseillers municipaux en fonction : 12

Conseillers municipaux présents : 11

AMINOT Sébastien, AZZOPARDI Frédéric, BOURLON Aline, CONSTANTIN Miguel, EPOULET Gérard, FILLON Florbela, FOUILLET Olivier, FREMINE Dominique, GABILLY Jean-Marie, MENARD Evelyne, NERBUSSON Clémence

Absents excusés : Mr VIGNAULT Quentin (pouvoir à EPOULET Gérard).

Date de la convocation : 16/11/2020

Secrétaire de séance : Evelyne MENARD

Au préalable, Monsieur le Maire présente Valérie BRISTIELLE, nouvelle secrétaire de mairie aux conseillers qui n'étaient pas présents lors de la précédente réunion. Elle participera désormais à nos conseils municipaux. Sa prise de fonction totale est espérée pour le mois de décembre.

1/ Approbation du compte rendu du 3 novembre 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 novembre est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) R.G.P.D Centre de Gestion 79

Délibération n°69/2020

Monsieur le Maire expose les motifs suivants :

La réglementation de la commande publique autorise les pouvoirs adjudicateurs territoriaux à recourir aux achats centralisés par un outil dédié dénommé « *Centrale d'achat* ».

Une Centrale d'achat définie par l'article L2113-2 du code de la commande publique permet à un groupement d'acheteurs de recourir à une même procédure d'achat. Elle permet l'acquisition de fournitures ou de services et la passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services. Elle exerce un rôle de grossiste et d'intermédiaire.

Par délibération en date du 1er juillet 2019, le Centre de gestion des Deux-Sèvres a constitué une centrale d'achat « *CDG79* » au bénéfice de ses communes et établissements publics affiliés.

La convention d'adhésion en précise les modalités d'organisation et de fonctionnement. L'adhésion à la Centrale d'achat CDG79 est gratuite.

Par ailleurs, en février 2020, La Centrale d'achat CDG79 a engagé une consultation relative à la mise en conformité des adhérents de la Centrale d'achat qui le souhaite, avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP), par un accord cadre mono-attributaire à bons de commande. La Centrale d'achat CDG79 est chargée de mener la procédure de passation du marché de référencement jusqu'à sa notification. Elle émettra les bons de commande, sur demande de ses adhérents. Ces derniers n'assureront donc pas l'exécution du marché mais auront à leur charge le paiement, après refacturation de la prestation par la Centrale d'achat.

Le Centre de Gestion a retenu la proposition suivante s'agissant du lot n°2 relatif à notre collectivité, à savoir les communes de 1000 à 3499 habitants :

Société GOCONCEPTS

Offre de base :	950.00€ HT
Option 1 : mission de DPD externalisé :	650.00€ HT/an
Option 2 : mission d'assistance et de conseil au DPD interne :	250.00€ HT/an

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'adhérer à la Centrale d'achat du CDG79 (adhésion gratuite)**
- **De retenir l'option de base (950.00€ HT) ainsi que l'option 2 (250.00€ HT).**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion annexée à la présente délibération**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif au marché de mise en conformité des adhérents de la Centrale d'achat avec le Règlement Général sur la Protection des Données,**
- **L'ouverture des crédits budgétaires nécessaires à l'exécution du marché de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données.**
- **La désignation en qualité de Délégué à la Protection des Données de Gérard EPOULET**

b) Référent EnR au sein de la CAN

Délibération n°66/2020

La CAN s'est engagée depuis de nombreuses années en faveur du développement durable, plus particulièrement dans les domaines de la maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, qui constituent les objectifs de son Plan Climat. Cela passe aussi par le développement de la production d'électricité sur le territoire et sur son patrimoine en équipant de panneaux photovoltaïques certains bâtiments communautaires. Cette activité de production et de vente d'électricité est affiliée à un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), nécessitant la création d'une régie à autonomie financière composée d'un budget annexe et d'un conseil d'exploitation.

Conformément à la délibération adoptée le 24 janvier 2014 portant sur la création de la régie à autonomie financière « énergies renouvelables » de Niort Agglo, le conseil d'exploitation « énergies renouvelables » se compose d'un élu représentant chacune des 40 communes du territoire.

Le Conseil Municipal est ainsi amené à désigner un élu qui représentera la commune de Germond-Rouvre et sera référent sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable pour Niort Agglo.

Il est demandé au Conseil Municipal :

De désigner Mr FREMINE Dominique en qualité d'élu référent titulaire, représentant la commune de Germond-Rouvre sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable, et qui siègera au Conseil d'Exploitation « énergies renouvelables » de Niort Agglo.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'adopter le choix proposé pour le référent : Dominique FREMINE**

3/ DOSSIER : REUNIONS / RENCONTRES / INTERCOMMUNALITE :

a) Internet : projet de lettre ouverte

Monsieur le Maire précise en préambule avoir échangé avec les services d'Orange qui projettent de « tirer » une ligne de fibre optique de Germond à Rouvre. A cet effet, ils ont effectué ces derniers jours un repérage des divers réseaux enfouis. Mrs Azzopardi et Gabilly expose la situation de ras-le-bol des administrés de Rouvre au regard du dysfonctionnement des liaisons Internet et ce, notamment depuis plusieurs mois/années, et plus particulièrement depuis quelques jours. Situation d'autant plus intenable que nombreux sont ceux qui sont tenus de télétravailler. Il y a bien entendu les enfants, élèves et étudiants qui sont incités à effectuer des travaux et recherches sur Internet.

Les élus font le constat de la méconnaissance du dossier Fibre Internet et de l'absence d'informations sur le développement de la fibre sur la commune.

Les conseillers proposent un courrier qui pourrait être adressé sous forme de lettre ouverte.

Un débat nourri s'engage pour définir les actions à mener à partir de courrier pour alerter les instances en responsabilité. Une rédaction du courrier est retenue pour l'adresser aux Présidents de la CAN et du Conseil Départemental. Les élus demandent que les responsables élus dans ces instances rencontrent le Conseil Municipal pour expliciter le dossier et ce, avant le prochain Conseil Municipal du 15 décembre 2020. En cas de refus ou en l'absence de réponse, il appartiendra au Conseil Municipal de réfléchir à d'autres dispositions.

b) CAN : Conseil Communautaire

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du 16 novembre 2020.

89 délibérations figuraient à l'ordre du jour, et dont certaines concernaient :

- les attributions de PACT (Programme d'Appui Communautaire au Territoire) pour financer des travaux de voirie, de bâtiments municipaux, d'équipement de restaurant scolaire, d'éclairage public, d'achat de véhicule électrique...
- les finances et le budget (décisions modificatives, CLECT, non valeurs...)
- les ressources humaines (modifications des tableaux de créations et suppressions de postes)
- les subventions à l'enseignement supérieur,
- le développement économique (vente de terrains sur les zones économiques...)
- la politique de l'habitat, le contrat de ville,
- le transport (le rapport des délégataires)
- la culture (conventions et récolement)
- le réaménagement des abords et accès à la gare de Niort...

c) Information : suite du dossier éolien

Monsieur le Maire informe le Conseil que le rendez-vous avec des élus de la commune de Champdeniers est fixé au jeudi 10 décembre 2020 à 18.00.

d) Point sur le Personnel communal

Dominique FREMINE annonce l'arrivée de Bruno RIVIERE, le nouvel agent technique, depuis le 9 novembre. Monsieur le Maire précise que les entretiens annuels des agents sont terminés.

e) TAP : Activités Périscolaires

Mme Bourlon rappelle les modifications intervenues dans l'organisation des TAP (APS) activité Musique. Depuis la création de 2 groupes (le lundi et jeudi) l'activité se déroule dans un bon climat avec une excellente participation des enfants. La création du deuxième groupe représente un coût supplémentaire de 357€. Ces dispositions sont temporaires. L'activité Multisport se poursuit.

Elle indique la mise en place d'un processus d'information à destination des parents. Il s'agit d'un coupon commun aux enseignants et personnel communal qui mentionnera l'écart de comportement de l'enfant concerné.

Elle informe de la prévision des effectifs pour la rentrée 2021. En l'état actuel de nos informations, il y aurait 112 élèves. Cette chute conséquente de l'effectif est due au départ de 20 CM2 du cycle 2020/2021.

Elle informe la nécessité de remplacer le sapin synthétique destinée à la garderie.

f) Travaux des agents

Dominique FREMINE énumère à l'aide d'un diaporama les travaux récemment réalisés (plantations et parterres à Rouvre, installation électrique à la Chapelle de St Aubin, la réfection de la toiture de la « Buanderie », la peinture des volets et ouvertures de l'ancienne mairie de St Médard.

a) Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le Mardi 15 décembre à 18h30.

Fin du Conseil à 20h20